

I. Règles pour les personnes en formation

A. Mesures impératives

- Le port du masque est obligatoire en formation, pour tous les participants et le formateur
- Tout participant manquant à cette obligation se verra refuser l'entrée en formation
- La distance entre les participants doit être au moins d'un mètre

Les personnes présentant l'un des cas suivants ne pourront pas se présenter en formation :

- En cas de fièvre (température corporelle au-delà de 37,5°C)
- En présence de tout autre symptôme imputable au COVID-19 (toux, fatigue, difficultés respiratoires, courbatures...)
- Si, au cours des 7 derniers jours, elles ont été testées positives au COVID-19 ou en contact avec des personnes testées positives

B. Mesures de précaution

- Se laver régulièrement les mains et en particulier à chaque entrée et sortie de la salle de formation
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades
- Ne pas toucher son visage, les yeux et la bouche en particulier

II. Règles pour les salles de formation

- Organisation de l'accueil dans le respect des consignes de distanciation
- Affichage à l'accueil et en salle de formation des consignes sanitaires, organisation des flux de circulation (marquage, affichage) pour limiter les croisements de personnes
- Aération des salles, nettoyage des surfaces de contact les plus usuelles, renforcement du nettoyage des parties communes
- Mise à disposition des personnes en formation de gel hydroalcoolique
- Mise à disposition de bouteilles d'eau individuelles
- Pas d'espace collectif de pause-café